

Compte rendu de la réunion du Comité paritaire ÉHDAA (8-9.04) tenue le 15 janvier 2024 aux bureaux du SES

Présences : Frédéric Gaudreault, Andrée-Anne Gagnon, Christine Gilbert, Sandra Lapierre, Élisabeth Bergeron, Véronique Duchesne, Julie Gagné, Sophie Rousseau Tremblay et Isabelle Blanchette et Myriam Lévesque

Absences : Karyne Thibodeau, Sandrine Hovington et Mélanie Girard

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Lecture et acceptation du compte rendu du 13 novembre 2023
4. Cadre organisationnel des services offerts aux élèves HDAA (projet)
5. Fonctions et responsabilités champ 1
6. Structure d'analyse des services spécialisés (suivi)
7. Autre sujet :
 - 7.1 Annexe 49 – Bonification volets 2-3

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Gagnon souhaite la bienvenue aux membres.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour. Il est accepté en ajoutant le point suivant :
✓ Annexe 49 – Bonification volets 2-3.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 13 NOVEMBRE 2023

Mme Gagné fait la lecture du compte rendu du 13 novembre 2023.

Suivis :

Compte rendu du 21 mars 2023 : 9. Autre sujet : 1-2-3 vers la maternelle

Mme Bergeron a vérifié et ils ont reçu seulement la moitié des formulaires en début d'année et une autre partie plus tard, mais ils ne les ont pas reçus en totalité.

Compte rendu du 9 mai 2023 : 5. Annexe 49 de la convention collective – Co-enseignement

Mme Gagnon informe les membres qu'il y a eu deux ajouts de co-enseignement, soit un au primaire et un au secondaire.

5. Présentation de l'offre de service incluant l'Envolée

Le SES mentionne au CSS qu'après avoir parlé avec un enseignant, il semblerait que la direction ne soit pas au courant du Forms à remplir et que sa solution était de transférer l'élève de classe. Le CSS fera un rappel aux directions lors de la rencontre de la table primaire afin que les directions utilisent le Forms, et ce, le plus rapidement possible.

8. Organisation des services psychosociaux au primaire

M. Gaudreault informe les membres que le fonctionnement des cellules est très efficace. Le partage d'information est intéressant. Mme Lévesque ajoute qu'un intervenant pivot à temps plein dans chaque école est vraiment positif.

Le compte rendu est accepté tel que présenté.

4. CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES OFFERTS AUX ÉLÈVES HDAA (PROJET)

Dépôt par le CSS du cadre organisationnel des services offerts aux élèves HDAA (projet). M. Gaudreault explique les modalités d'intégration et de regroupement ainsi que les différents services. Mme Lapierre mentionne que le regroupement hétérogène ressemble beaucoup aux groupes d'effectif réduit. M. Gaudreault rappelle que les services éducatifs priorisent l'intégration, soit l'inclusion avec des mesures d'appui. Mme Lapierre ajoute que l'écart entre les élèves d'un même groupe est très grand. Elle suggère de créer une classe d'effectif réduit par niveau au secondaire.

Concernant le service l'Envolée, l'entrée d'un élève a été faite et il est possible que deux autres élèves profitent du service. Le Syndicat demande au CSS de faire un rappel aux directions qu'il y a maintenant des entrées en continu dans ce service. Le SES s'informe des services offerts pour le préscolaire et la 1^{re} année du primaire. Le CSS mentionne que c'est une équipe conseil spécialisée qui s'en occupe. Cette équipe se déploie lorsque la direction complète le Forms.

5. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS CHAMP 1

Le Syndicat a procédé à la consultation des fonctions et responsabilités du champ 1 auprès des enseignants concernés et une seule personne était en désaccord avec la modification proposée. Le CSS a apporté une correction. Les fonctions et responsabilités ont été approuvées.

6. STRUCTURE D'ANALYSE DES SERVICES SPÉCIALISÉS (SUIVI)

Le CSS présente un tableau de bord contenant les huit livrables pour les différents projets. Pour l'instant, tout se déroule bien. Lorsque tout sera fait, le CSS présentera les constats. L'an prochain, l'exercice sera fait pour le secondaire.

7. AUTRE SUJET

7.1 Annexe 49 – Bonification volets 2-3

Mme Gilbert informe le CSS qu'avec la nouvelle convention, la façon que le ministre a trouvé pour la composition de la classe est de bonifier l'annexe 49. Présentement, les critères de répartition des ressources sont décidés par le comité ÉHDAA, mais ce sont les services éducatifs qui sélectionnent les groupes qui auront du soutien. Le Syndicat propose de créer un comité paritaire restreint pour la distribution des ressources.

Des discussions ont lieu concernant l'aide à la classe. Le Syndicat suggère au CSS de rencontrer les personnes qui font de l'aide à la classe afin d'éclaircir son rôle.

Julie Gagné, conseillère syndicale